



A qui demander la portabilité mutuelle

Par **apetitot**, le **30/05/2014** à **19:51**

bonjour je vais être licencié pour inaptitude vers le 10 juin 2014 puis je demander une portabilité mutuelle et pour combien de temps et a qui je ne c 'est pas a qui le demander merci

Par **moisse**, le **31/05/2014** à **10:21**

Bonjour,

Il faut demander à l'employeur un certificat, que vous adresserez par la suite à votre organisme de mutuelle.

Les règles de prise en charge ont changé depuis peu, et j'ignore les nouvelles, durée de portabilité et répartition des couts.

C'est pourquoi je vous propose la lecture d'un article sur un site en général bien informé même si un peu de parti pris.

ici :

<http://www.infoprudhommes.fr/note-juridique/814-portabilit%C3%A9-mutuelle>